RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE D'AUTRICOURT

Projet de Procès-verbal du Conseil Municipal

Document provisoire soumis à approbation lors de la prochaine séance

Séance du mercredi 21 octobre 2026 à 19:00 à la Salle de réunion

Quorum : 6

Membres présents :
Thomas VOLTERRANI, Bernard RAHON, Chantal VOLTERRANI, Alain RODET, Annie POUILLON, Emmanuel TESSON, Jérôme HEURET, Gaëlle BONBONNY, Léane SAUVAGE

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Delphine DEVAURE (donne pouvoir à : Thomas VOLTERRANI)

Membres absents (excusés sans pouvoir) :
Marjorie DUCLOZ

Président de séance : Thomas VOLTERRANI
Secrétaire de séance : Jérôme HEURET

Approbation du PV de la séance précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026.

Commission PCS

Vu la décision du Conseil Municipal du 14/09/2026 de créer une commission paritaire afin d'établir un Plan Communal de Sauvegarde ;
Vu la liste des membres du Conseil Municipal volontaires pour intégrer cette commission ;
Vu la consultation publique invitant un maximum de 5 habitants à rejoindre cette commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'installer la Commission Municipale PCS, composée comme suit :

Membres du Conseil Municipal*	Habitants
Mme POUILLON Annie	Mme DE GRUBEN Patricia
M. RODET Alain	M. LACOMBE Christian
Mme SAUVAGE Léane	Mme POUILLON Ophélie
Mme VOLTERRANI Chantal	Mme VALETTE Sabrina
* Le Maire préside la commission	

- de confier à la Commission PCS la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde, qui sera présenté puis voté en Conseil Municipal à la fin des travaux de la commission.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Sequana : rôle et missions

Monsieur le 1er adjoint, délégué titulaire à l'EPAGE Sequana présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat du 15 octobre 2026, et les différents débats qui s'y sont tenus.
Des interrogations ont été portées par la commune concernant les formalités à effectuer afin de retirer des embâcles en rivière : les riverains sont responsables de l'entretien des berges.
Constatant également que l'entretien des cours d'eau "en substitution des propriétaires", compétence principale du syndicat à sa création, n'est plus d'actualité, la question de l'utilité de Sequana a également été posée.
La mission principale du syndicat pour les communes est désormais le conseil.
La municipalité demande une réunion sur le territoire de la commune en présence des services de la DDT, de l'OFB et de l'EPAGE Sequana, afin de clarifier les rôles et missions de chacun et constater ensemble l'état de l'Ource.

Réduction exceptionnelle du montant du loyer de chasse suite à modification de l'échéance

Vu le courrier en date du 24 septembre 2026, dans lequel le Maire de la commune d'Autricourt demande à monsieur Mathieu FRANCOIS, adjudicataire du bail de chasse communal, de modifier l'échéance du bail actuel au 31 mai 2027 et non au 30 juin 2027 comme prévu, afin d'assurer une parfaite cohérence avec le calendrier cynégétique et les procédures relatives au plan de chasse ;
Vu la réponse de monsieur Mathieu FRANCOIS en date du 9 octobre 2026, dans laquelle il accepte cette modification, à condition que le montant annuel soit réduit d'un douzième ;

Considérant que la commune d'Autricourt doit remettre en location son droit de chasse à compter du 1er juin 2027 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- d'acter la fin de bail de chasse communale, signé le 1er juillet 2008 avec monsieur Mathieu FRANCOIS, au 31 mai 2027 ;
- décide par conséquent d'accorder une réduction de loyer de 1 285,40€, correspondant au mois de juin 2027, retranché du bail ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Renouvellement du bail de chasse communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de chasse, signé le 1er juillet 2008 avec monsieur Mathieu FRANCOIS, arrive à échéance le 31 mai 2027.
Il convient donc de remettre en location le droit de chasse en forêt communale.

Le Conseil Municipal prend attache des services de l'Office National des Forêts pour les accompagner dans les démarches administratives ainsi que la rédaction du futur bail et charge la Commission Forêt d'établir les modalités de candidature, conjointement à l'ONF, en vue de la mise en adjudication.

Travaux de couverture et zinguerie sur l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé et validé un devis à l'entreprise Alexandre MUNOS, pour le remplacement de gouttières endommagées sur l'arrière de l'église, pour un montant de 1 917,60€ TTC.
L'eau s'écoulant le long du mur de la maison adjacente, les travaux seront réalisés rapidement.

Un second devis a été reçu pour la réfection de la toiture de la sacristie sud, il a été transmis aux services de la DRAC pour accord d'intervention et avis sur les matériaux utilisés.

Organisation du 11 novembre 2026

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice de 1918, la commune accueillera les Maires des communes du SIVOM de Montigny-sur-Aube, accompagnés de leurs porte-drapeaux.

Une messe sera également célébrée en l'église Saint-Valentin-de-Rome à 9h00.

L'arbre de la Victoire, planté le 11 novembre 1920 par le Conseil Municipal, devant le 11 de la rue Derrière l'Eglise, à l'occasion du cinquantenaire de la IVème république. Il sera béni par le Père Bruno Sakande et une plaque sera inaugurée afin d'identifier cet arbre symbolique.

Programme des commémorations :
- 09h00 : Messe à l'église Saint-Valentin-de-Rome
- 10h00 : Bénédiction de l'arbre de la Victoire
- 10h15 : Cérémonie au monument aux morts
- 10h30 : Dépôt de gerbe au cimetière

Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle Henriette Aubry.

Décorations de Noël

Madame Chantal VOLTERRANI, étant présidente de l'association l'Autr-y-court, quitte la salle durant les débats et le vote qui suivent.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la part de madame Chantal VOLTERRANI, présidente de l'association l'Autr-y-court, dans lequel l'association sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour l'achat de nouvelles guirlandes de Noël.

Vu le courrier de la présidente de l'association l'Autr-y-court ;
Considérant que les illuminations de fin d'année profitent à l'ensemble des habitants et participent à l'embellissement du village ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide de ne pas accorder de subvention à l'association l'Autr-y-court ;
- charge monsieur le Maire de procéder directement à l'achat de guirlandes au nom de la commune pour un montant maximal de 300€ HT.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 8 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 1 voix
N'ont pas pris part au vote : 1
Absents lors du vote : 0

Affaires diverses

- Aménagement scolaire du territoire
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Directeur académique des services de l'éducation nationale de Côte-d'Or, cosigné par Madame la Préfète, présentant la démarche de concertation qu'il souhaite engager avec les maires sur "l'aménagement scolaire du territoire".
Inquiet de l'avenir réservé aux établissements scolaires ruraux, et notamment au RPI de Belan-Brion, monsieur le Maire dit rester attentif aux prochaines décisions et rencontres possibles avec les acteurs de l'Education Nationale.

- Point sur les dossiers en cours au SIVOM
Monsieur le Maire, en tant que délégué au SIVOM de Montigny-sur-Aube, rapporte au Conseil Municipal les dossiers en cours au sein du Conseil Syndical du SIVOM, notamment le projet de développement du camping de Riel-les-eaux.

- Point sur les dossiers en cours à la CCPC
Monsieur le Maire, en tant que délégué à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, rapporte au Conseil Municipal les dossiers en cours au sein du Conseil Communautaire : une aide à l'achat de récupérateur d'eau (90% du montant dans la limite de 200€), ouverture d'un accueil périscolaire aux RPI de Ampilly/Buncey/Chamesson et de Savoisy et des accueils de loisirs à Aignay-le-Duc et Recey-sur-Ource.

- Remise en place de la Croix
Monsieur le 1er adjoint précise les modalités d'intervention sur la croix de mission située place de la Croix le 21 novembre prochain et en appelle aux conseillers municipaux pour aider à cette intervention.

- Chemin de la Borde
Un devis a été réalisé par l'entreprise Boureau pour la réfection du chemin rural dit de la Borde, pour un montant de 5 963,17€.
Il est nécessaire d'intervenir rapidement sur ce chemin qui est devenu difficilement praticable.
Une solution moins coûteuse permettant de rendre carrossable le chemin est envisagée et sera mise en œuvre dès que possible.

- Réfection des bancs du village
Monsieur Jérôme HEURET a proposé de récupérer et scier 2 chênes tombés en forêt communale afin de restaurer 4 bancs hors d'usage sur la commune. Monsieur le Maire le remercie et signera un contrat de délivrance à l'ONF pour permettre cette opération et remercie monsieur Heuret.

- Etude de voirie départementale
La Mica a fait parvenir à la mairie l'étude de voirie finalisée. Monsieur la Maire charge la commission chemins-voirie de faire une sélection parmi les propositions d'aménagements.

- Demande de conseil au SICECO
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il recevra le SICECO en mairie le 3 novembre prochain afin d'identifier les travaux d'isolation, de menuiserie et de chauffage nécessaires à une meilleure efficacité énergétique des bâtiments communaux.

- Etat de propreté aux abords du village
Monsieur le 3ème adjoint informe le Conseil Municipal de dépôts sauvages constatés aux abords du village. Le Conseil Municipal déplore le manque de civisme des personnes responsables.

- Camion Restos du Cœur
Un tout nouveau camion des Restos du Cœur a été inauguré le 3 octobre dernier et stationne régulièrement à Montigny-sur-Aube afin de venir en aide aux personnes en situation de précarité. La Commission Social pourra informer individuellement d'éventuels administrés pouvant bénéficier de cette aide.

- Bons d'achat de Noël pour les enfants
Monsieur le Maire remercie madame Gaëlle BONBONNY qui s'est chargée d'aller chercher les bons d'achat King Jouet, qui seront distribués aux enfants de moins de 12 ans en vue de l'arbre de Noël du 12 décembre.

- Cérémonie des vœux de la municipalité
La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 9 janvier 2027 à 16h à la salle Henriette Aubry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41.

Fait à AUTRICOURT,
Le 26/10/2026,

Le Maire
Thomas VOLTERRANI

